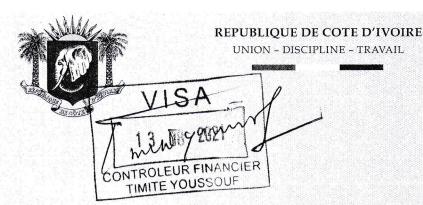
MINISTERE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT



ARRETE Nº 0 4 9 0 1 3 AOUT 2021 MBPE/CAB DU PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE L'OBSERVATOIRE DES PLAINTES NON JURIDICTIONNELLES EN MATIERE FONCIERE (OPF)

LE MINISTRE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT.

la Constitution; Vu

- le décret n°2021-176 du 26 mars 2021 portant nomination du Premier Ministre, Vu Chef du Gouvernement;
- le décret n°2021-181 du 06 avril 2021 portant nomination des membres du Vu Gouvernement:
- le décret n°2021-190 du 28 avril 2021 portant attributions des membres du Vu Gouvernement;
- Vu l'arrêté n°0008/MBPE du 05 février 2021 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Observatoire des Plaintes non juridictionnelles en matière Foncière ;
- Vu l'arrêté n°0480/MBPE/CAB du 13 août 2021 portant octroi d'indemnités de défraiement aux membres de l'Observatoire des Plaintes non juridictionnelles en matière Foncière.

Considérant les nécessités de services ;

ARRETE:

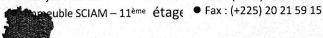
Chapitre 1 : Nomination des membres de la Présidence de l'Observatoire des Plaintes non juridictionnelles en matière Foncière (OPF)

Article 1 : Sont nommées à la Présidence de l'Observatoire des plaintes non iuridictionnelles en matière Foncière (OPF), les personnes ci-après :

Monsieur KAMAGATE Daouda, Conseiller Technique, représentant le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Président de l'OPF;



• Tél. : (+225) 20 21 59 95





1

- Monsieur ADINGRA Kobenan Zacharie, Chef du centre opérationnel domanial Abidian sud, représentant le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, membre ;
- Monsieur MELEDJE Simon Stéphane, Chef de service planification et suiviévaluation des réformes, représentant le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI), membre ;
- Monsieur SORO Nanga Ziessouhé, Trésorier Général, représentant le Conseil National des Géomètres-Experts de Côte d'Ivoire, membre ;
- Monsieur ABEY Akué Marius. Administrateur, représentant la Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises, membre ;
- Monsieur Félix YENAN, Directeur des Commissions et du Plaidover. représentant la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire, membre:
- Maître MANGOUA Charlotte Yolande. 1ère Vice-Présidente de la Chambre des Notaires, représentant la Chambre des Notaires de Côte d'Ivoire, membre ;
- Monsieur BOUA Bahi Apollinaire, Directeur du Cadastre, membre ;
- Monsieur KABA Tidiane, Directeur de la Conservation Foncière, membre.

Article 2: Les membres de la Présidence de l'Observatoire des Plaintes non juridictionnelles en matière Foncière (OPF) ont droit à des indemnités de défraiement prévues par les textes en vigueur.

Chapitre II: Nomination des membres du Secrétariat Permanent

Article 3 : Sont nommées au Secrétariat Permanent de l'Observatoire des Plaintes non juridictionnelles en matière Foncière (OPF), les personnes ci-après :

- Monsieur KRAGBE Yalé Paul. Secrétaire Permanent :
- Monsieur ASSI Kissiédou Eugène, Chef de service des plaintes Cadastre ;
- Monsieur KOUADIO Yao Sekré, Chef de service des plaintes Conservation Foncière ;
- Monsieur CLARI Delaface Kangou Adhepeau, Gestionnaire du service informatique:
- Monsieur KONAN Couassi Fernand, responsable suivi et évaluation.

Article 4 : Les membres du Secrétariat Permanent de l'Observatoire des Plaintes non juridictionnelles en matière Foncière (OPF) ont droit à des indemnités de défraiement prévues par les textes en vigueur.



2

Abidjan-Plateau

[•] Tél.: (+225) 20 21 59 95

[•] Immeuble SCIAM − 11ème étage • Fax : (+225) 20 21 59 15

Chapitre III: Dispositions finales

Article 5 : Le Directeur de Cabinet du Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 1 3 AUUT 2021

Ampliations:

- Cabinet du Premier Ministre
- Secrétariat Général du Gouvernement
- Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanism
- Ministère de la Promotion de l'Investissement et du Développement du Secteur Privé
- **CEPICI**
- **CGECI**
- Chambre des Notaires
- **FIPME**
- Ordre des Géomètres Experts
- DGI
- Chrono
- **JORCI**